Débat public
Calais Port 2015

11.09.09 / 24.11.09

Dossier de presse

Contact presse :

mot compte double
Alexandra BREYNE
Tel. 03 20 74 95 23
Ou 06 30 81 90 17
abreyne@motcomptedouble.fr
www.motcomptedouble.fr

cndp
Commission particulière du débat public Calais Port 2015

www.debatpublic-calais-port2015.org

Contact Commission particulière du débat public Calais Port 2015 :

24 place d'Armes 62100 CALAIS
Tel. 03 21 46 18 00
Fax : 03 21 46 06 99
contact@debatpublic-calais-port2015.org

Sommaire

P.3
Pourquoi un débat public sur le projet Calais Port 2015 ?
Le mot du Président de la Commission particulière du débat public Calais Port 2015

P.4
Communiqué de synthèse

P.5 & 6
1. Du 11 septembre au 24 novembre 2009,
le dispositif complet du débat public Calais Port 2015

- 3 possibilités pour prendre part au débat
- Les documents et outils à la disposition du public

P.7 & 8
2. Le calendrier du débat public Calais Port 2015

P.9 & 10
3. La CPDP Calais Port 2015, animatrice et arbitre du débat

P.11
4. Le débat public, un outil démocratique de premier plan

Annexes :

P.12
Décision de la CNDP (1er oct.08) sur l'organisation du débat public Calais Port 2015

P.13 & 14
La Commission nationale du débat public : composition 2007-2012

Pourquoi un débat public sur le projet Calais Port 2015 ?

Le mot du Président
de la Commission particulière du débat public,
Monsieur Pierre-Frédéric Ténière-Buchot

La Commission nationale du débat public (CNDP) a décidé la tenue d'un débat sur le projet Calais Port 2015 et en a confié l'organisation à une Commission particulière du débat public (CPDP), neutre et indépendante. La complémentarité des profils professionnels des membres qui composent cette commission lui assure une parfaite connaissance des domaines couverts par le débat. La CPDP a notamment pour mission d'organiser la collecte et la diffusion des informations concernant le projet puis de tout mettre en oeuvre pour qu'un vrai débat puisse avoir lieu.

« Le débat public Calais Port 2015 promet d'être passionnant parce qu'il engage un modèle d'avenir. »

Il concerne toute la population du littoral en premier lieu, et plus largement toute la population eurorégionale : habitants, entreprises, élus, associations… Tout le monde peut y participer : c'est un rendez-vous populaire, en rien élitiste. **Les 8 réunions réparties sur 3 mois sont programmées à des horaires pratiques pour le plus grand nombre**, et je veillerai à ce qu'on y cultive la différence dans le respect de chacun.

« Le débat sur Calais Port 2015 est utile. »

D'abord parce qu'il porte sur un ambitieux projet d'extension du **premier port européen pour les échanges transmanche**. Ce projet présente des incidences possibles sur les activités des ports voisins et du tunnel sous la Manche. Il concentre également de forts enjeux socio-économiques - l'activité portuaire engendrant un quart des emplois salariés de Calais - et induit des impacts sur les milieux dunaires et marins. *(cf annexe 1)*

« La Commission met tout en oeuvre pour garantir une information complète et accessible. »

La CPDP a non seulement guidé le Conseil régional dans la rédaction de son dossier, mais elle a aussi suscité un cahier collectif d'acteurs, grâce à une phase préparatoire de six mois au cours de laquelle elle a rencontré un grand nombre d'élus, responsables associatifs, chefs d'entreprises, syndicalistes… concernés par le projet. **Les deux documents** seront livrés en même temps au public dès le démarrage du débat.

« Enfin, ce débat public se déroule sous le contrôle et avec le relais des médias. »

Le rôle de la presse est crucial. D'une part, pour informer la population du calendrier du débat public, des horaires et lieux des réunions. D'autre part, pour expliquer les enjeux qui en découlent. **Les médias doivent avoir accès à toute l'information nécessaire** pour présenter de manière objective les différentes facettes du projet Calais Port 2015, et se faire l'écho des éléments clefs d'un débat dont les répercussions pourraient se faire sentir sur des pans entiers de la politique régionale et eurorégionale. C'est dire l'importance que j'attache à une bonne coopération de la CPDP avec les journalistes qui trouveront auprès de nous toute l'écoute et la disponibilité qu'ils solliciteront.

Communiqué de presse
Calais, le 2 juillet 2009

cndp
Commission particulière du débat public
Calais Port 2015

www.debatpublic-calais-port2015.org

Projet « Calais Port 2015 » :
Le débat public démarre le 18 septembre :

Les habitants du littoral Nord-Pas de Calais auront 2 mois pour exprimer leurs questions et points de vue au cours de 8 à 10 réunions publiques et rendez-vous thématiques.

C'est officiel : la Commission nationale du débat public a validé hier le Dossier du débat et les modalités de déroulement du débat public relatif au projet d'extension et de développement du port de Calais, intitulé « Calais Port 2015 ». D'une durée de 2 mois, ce débat sera animé par une Commission particulière du débat public (CPDP). Au total, 8 à 10 réunions seront programmées du 18 septembre au 16 novembre 2009 à Calais, Boulogne et Dunkerque. Plusieurs supports permettront au public de s'informer en amont du débat : le dossier du maître d'ouvrage, dans lequel le Conseil régional Nord-Pas de Calais présente son projet de manière détaillée, la Lettre du débat exposant son fonctionnement et les premiers cahiers d'acteurs exposant des opinions d'entreprises, d'administrations et d'associations sur ce projet.

6 mois de préparation et de rencontres : gage de la qualité du débat

Indépendante et neutre, la Commission particulière du débat public a terminé la première phase de sa mission : la préparation du débat public. Amorcée dès janvier 2009, cette première étape était consacrée à la rencontre des acteurs concernés par le projet Calais Port 2015. Représentants des services de l'Etat, élus des collectivités locales, représentants des organismes consulaires, responsables d'associations, de syndicats, industriels, responsables socio-économiques… une cinquantaine d'acteurs ont eu l'occasion de présenter leurs points de vue aux membres de la CPDP. *« Nous avons privilégié cette phase de préparation pour que le débat public sur Calais Port 2015 soit le plus qualitatif et diversifié possible, qu'il se nourrisse de nombreux cahiers d'acteurs et soit utile à tous »* annonce Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, le président de la CPDP Calais Port 2015.

Une Commission particulière au service du débat

La Commission particulière du débat public (CPDP) est créée pour animer le débat public « Calais Port 2015 ». Présidée par Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, elle est composée de 5 membres choisis pour leurs domaines d'expertises complémentaires et leur sensibilité à la concertation. Tous ont pour mission de mettre à disposition du public toute information existante sur le projet de la façon la plus claire et la plus compréhensible possible. L'objectif est bien de favoriser l'expression du plus grand nombre et la variété des points de vue pour que les échanges soient riches et constructifs.

Participer au débat public : un acte personnel et citoyen

Le débat public concerne TOUTE PERSONNE physique ou morale, directement ou indirectement concernée par le projet. C'est l'outil démocratique qui permet à tous, actif ou non, homme ou femme, à titre collectif ou individuel d'exprimer son opinion, d'apporter sa contribution, et donc d'influer sur un projet d'importance comme celui de « Calais Port 2015 ».

1.

Du 11 septembre au 24 novembre 2009 : Le dispositif complet du débat public Calais Port 2015

3 possibilités pour prendre part au débat :

La période retenue par la CNDP pour le débat public « Calais-Port 2015 » s'étend du **11 septembre au 24 novembre 2009 inclus.**

Pour prendre part au débat, 3 possibilités :

1 >>> En participant aux réunions organisées par la CPDP, entre le 18 septembre et le 16 novembre 2009. Ces réunions sont ouvertes à TOUS.

2 >>> En réalisant un cahier d'acteur : les personnes morales (associations, entreprises, collectifs) peuvent réaliser un cahier d'acteur – document de 2 à 8 pages - traduisant leur opinion sur le projet global ou sur une des facettes du projet.

3 >>> En formulant – dès le 11 septembre 2009 - des questions et opinions sur le site Internet du débat public www.debatpublic-calais-port2015.org

> **Toutes les réunions seront enregistrées** et la retranscription intégrale des échanges mise en ligne sur le site du débat.

Les documents et outils à la disposition du public :

> **Le journal du débat** rend compte du déroulement et de l'actualité du débat.
Le premier numéro sera largement diffusé à partir du 18 septembre.

> **Le dossier du maître d'ouvrage, également appelé « Dossier du débat »**
Rédigé par le Conseil régional Nord-Pas de Calais, ce dossier présente l'opportunité, les objectifs et les principales caractéristiques du projet.

> **Les cahiers d'acteurs** présentent les positions de certains acteurs représentatifs. Ils sont à la fois un moyen d'expression pour ceux qui les écrivent et un outil d'information pour ceux qui les lisent.

> **Le site Internet (www.debatpublic-calaisport2015.org)** regroupe l'ensemble des informations diffusées par la Commission particulière : le calendrier du débat et les modalités de participation, le Dossier du débat, le journal du débat, les cahiers d'acteurs, les contributions, les questions posées et les réponses apportées, les comptes-rendus des réunions publiques. Il permet de poser des questions à la CPDP ou au Conseil régional et de se tenir informé de l'actualité du débat public.

> **Affichage dans les services et commerces de proximité, tractage sur les marchés, diffusion de documents d'information,** … les lieux recevant du public seront sollicités pour relayer l'information sur le débat public Calais Port 2015, et sensibiliser largement la population à l'importance d'y participer.

La permanence du débat public « Calais Port 2015 » :
Un lieu d'accueil et d'échange pour tous

Lieu d'information pour accéder aux documents du débat ou prendre connaissance du calendrier des réunions, le bureau du débat public assure une permanence tous les jours ouvrés de la semaine :

Cette permanence est assurée par **Nathalie OZANNO**,
assistante du secrétaire général du débat public Calais Port 2015.
24 place d'Armes – 62100 CALAIS / Tel : **03 21 46 18 00** / Fax : **03 21 46 06 99**
Mail : **contact@debatpublic-calais-port2015.org**

2.

Le calendrier du débat public Calais Port 2015

La durée légale du débat public Calais Port 2015 s'étend du 11 septembre au 24 novembre inclus. Ce débat public fait l'objet de **8 réunions programmées** du **18 septembre au 16 novembre 2009** sur le littoral régional (Calaisis, Boulonnais, Dunkerquois). Elles permettent de s'informer, de s'exprimer en direct et de débattre avec les acteurs du projet.

TOUTES LES REUNIONS SONT PROGRAMMEES A 19H30,
POUR QUE LE PLUS GRAND NOMBRE PUISSE Y PARTICIPER.

SEPTEMBRE

Vendredi 18.09.09 /// Réunion inaugurale
> Présentation du fonctionnement du débat
> L'ambition du projet Calais Port 2015

LIEU : Hôtel de Ville de Calais / Grand Salon

Mardi 29.09.09 /// Réunion thématique
Aspects techniques, économiques et sociaux du projet

LIEU : Marck / Salle du complexe municipal

OCTOBRE

Lundi 05.10.09 /// Réunion d'expression
Echanges entre les participants sur l'ensemble des facettes du projet

LIEU : Frethun / Salle des fêtes

Lundi 12.10.09 /// Réunion thématique
Aspects environnementaux du projet

LIEU : Port de Dunkerque / Pavillon des maquettes

Jeudi 22.10.09 /// Réunion d'expression
Echanges entre les participants sur l'ensemble des facettes du projet

LIEU : Boulogne-sur-Mer / Nausicaa - Salle Océan Atlantique

NOVEMBRE

Jeudi 05.11.09 /// Réunion thématique
Gouvernance et financement du projet

LIEU : Coquelles / Eurotunnel - Salle polyvalente

Mardi 10.11.09 /// Réunion d'expression
Echanges entre les participants sur l'ensemble des facettes du projet

LIEU : Calais / Salle du Minck

Mardi 16.11.09 /// Réunion de clôture
Première synthèse des points de vue exprimés, conclusions provisoires du débat

LIEU : Hôtel de Ville de Calais / Grand salon

Le débat public… Et après ?

>> **Au plus tard 2 mois après la clôture du débat** : remise du compte-rendu de la Commission particulière du débat public et du bilan établi par le Président de la Commission nationale du débat public.

>> **Au plus tard 3 mois après la remise du compte-rendu** de la CPDP et du bilan établi par le Président de la CNDP : le maître d'ouvrage s'il poursuit son projet indiquera publiquement les suites qu'il donne aux expressions du débat, et aux suggestions qui en résultent.

3.

La CPDP Calais Port 2015,
Animatrice et arbitre du débat

La CNDP a confié l'animation et l'organisation du débat sur le projet Calais Port 2015 à une Commission particulière du débat public (CPDP). Composée de 5 membres, elle a pour rôle d'animer le débat et de veiller à son bon déroulement. Elle doit notamment s'assurer de la diffusion d'une information complète, objective et transparente à destination du public et faciliter l'expression des diverses opinions. En fin de débat, elle rédige un compte-rendu qui synthétise l'ensemble des positions exprimées et dresse l'inventaire de toutes les contributions au débat. **La CPDP ne prend pas parti sur le projet, elle est indépendante du maître d'ouvrage et garantit à chacun le droit de s'exprimer sur le projet présenté.**

La CPDP Calais Port 2015 se compose de 5 membres sélectionnés pour leurs compétences complémentaires, leur indépendance et leur expérience professionnelle :

De gauche à droite :

Pierre-Frédéric TENIERE-BUCHOT, Président
Centralien, docteur d'Etat Paris-Dauphine, il est Gouverneur du Conseil mondial de l'eau (World Water Council), en tant que représentant du Cercle Français de l'Eau. Administrateur de l'Académie de l'Eau-France, il est également membre du Directoire du Mouvement Universel de la Responsabilité Scientifique (MURS). En 2007-2008, Monsieur TENIERE-BUCHOT a présidé la Commission particulière du débat public du « projet de port méthanier de Dunkerque ».

Patricia BROSSIER
De nationalité anglaise, elle a choisi de vivre en France il y a près de 40 ans. Après des études de marketing et d'histoire de l'art à Paris, elle a travaillé pour un journal international (service marketing) et pour une entreprise pharmaceutique (service juridique). Aujourd'hui, elle exerce à Dijon le métier de traductrice spécialisée dans les domaines de la recherche médicale et de la recherche agronomique. Elle a également traduit plusieurs documents pour la Commission nationale du débat public.

François PERDRIZET
Ingénieur Général honoraire des Ponts et Chaussées, commandeur de l'Ordre National du Mérite, et ancien élève de l'Ecole Polytechnique, il a exercé plusieurs métiers au sein du Ministère de l'Equipement : ingénieur d'arrondissement autoroutier, responsable d'urbanisme, directeur de l'Equipement. De 1993 à 1995, il a occupé les fonctions de directeur du Port de Marseille, ainsi que directeur de l'Ecole des ingénieurs des Travaux Publics de l'Etat.

Clara BANCHEREAU
Après des études de lettres classiques et un parcours professionnel aussi riche qu'hétéroclite – elle a exercé notamment les métiers de fil-de-fériste, professeur de lettres, chargée d'édition littéraire et de production audiovisuelle – Clara Banchereau est aujourd'hui romancière, illustratrice, et artisan restauratrice de céramiques à Paris.

Patrick LE LORIER
Retraité du groupe Lyonnaise des Eaux, aujourd'hui GDF Suez, il a durant 20 ans exercé la fonction de contrôleur de gestion avant de prendre la tête d'une filiale de distribution d'eau potable. De 1997 à 2003, il a dirigé les projets pour la zone Europe, Moyen Orient et Afrique, nourrissant ainsi une expérience étendue dans le domaine des partenariats publics-privés, dans leurs aspects juridiques et financiers.

En appui de la CPDP, le secrétariat général se compose de :

- **Jérôme LAVAUX**, secrétaire général, professionnel de la concertation publique et d'origine lyonnaise, il a notamment tenu le même rôle pour les débats publics relatifs aux projets d'ITER et du port méthanier de Dunkerque

- **Nathalie OZANNO**, assistante du secrétariat général, assure la permanence du bureau du débat public, 24 place d'Armes à Calais.

4.

Le débat public,
un outil démocratique de premier plan

Le débat public, procédure régie par la loi du 27 février 2002, est une étape dans le processus de décision d'un projet. Il n'est ni le lieu de la décision ni même de la négociation, mais un **temps d'ouverture et de dialogue au cours duquel la population peut s'informer et s'exprimer sur le projet** selon des règles définies par la Commission nationale du débat public (CNDP).
Un débat public est mené sur la base d'un dossier fourni par le maître d'ouvrage. Sa durée est de quatre mois maximum, avec la possibilité d'être prolongé de deux mois, par décision de la CNDP, si une expertise complémentaire était nécessaire.

Le rôle de la Commission nationale du débat public (CNDP)

La CNDP est chargée d'organiser, lorsqu'elle est saisie, les débats publics autour de projets d'aménagement ou d'équipement d'intérêt national, dès lors qu'ils présentent de forts enjeux socio-économiques ou ont un impact significatif sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. Composée de membres nommés pour cinq ans, la CNDP peut soit organiser elle-même le débat, soit demander au maître d'ouvrage de l'organiser lui-même selon des modalités qu'elle préconise. Dans les deux cas, elle veille au respect de la participation du public au processus d'élaboration de ces projets.

Le débat public Calais Port 2015 en dates clés :

♦ **8 août 2008** : saisie de la CNDP par le Président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais

♦ **1er octobre 2008** : La CNDP publie sa décision : « ce projet doit faire l'objet d'un débat public que la Commission organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière »

♦ **1er juillet 2009 :** la CNDP valide le Dossier du débat, le considérant « suffisamment complet »

ANNEXE 1

Décision de la CNDP (1er oct.08) sur l'organisation du débat public Calais Port 2015

Commission Nationale du Débat Public

SEANCE DU 1er OCTOBRE 2008

DÉCISION N° 2008 / 16 / EPC / 1

PROJET D'EXTENSION ET DE DEVELOPPEMENT DU PORT DE CALAIS

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L. 121-1 et suivants,
- vu le Code de l'environnement en son article R. 121-7,
- vu la lettre de saisine du Président du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais en date du 8 août 2008 et le dossier joint concernant le projet d'extension et de développement du Port de Calais,
- vu la délibération du 26 juin 2008 du Conseil régional de Nord-Pas-de-Calais,

- après en avoir délibéré,

- considérant que le projet, compte tenu de ses incidences possibles sur les activités des ports voisins et du tunnel sous la Manche et compte tenu de son ambition, Calais constituant déjà le principal pôle d'échanges avec le Royaume-Uni, revêt un caractère d'intérêt national,
- considérant que le projet a des impacts sur les milieux dunaires et marins,
- considérant que les enjeux socio-économiques sont importants, l'activité portuaire engendrant un quart des emplois salariés de Calais,

DÉCIDE :

Article 1 :

Le projet d'extension et de développement du Port de Calais doit faire l'objet d'un débat public, que la Commission nationale du débat public organisera elle-même et dont elle confiera l'animation à une commission particulière.

Article 2 :

Le dossier du débat ne sera considéré comme suffisamment complet que s'il comporte des études de trafic actualisées, prenant en considération les hypothèses de transferts modaux vers le fer susceptibles d'être induits par les évolutions de paramètres tels que le coût du carburant ou la taxation du carbone ou du trafic routier.

Le Président

Philippe DESLANDES

ANNEXE 2

La Commission nationale du débat public : composition 2007-2012

La première Commission nationale du débat public, autorité administrative indépendante, nommée pour 5 ans en 2002, a tenu sa dernière séance le 4 septembre 2007. La nouvelle Commission, nommée au cours du premier trimestre de l'année 2008, s'est réunie pour la première fois le 16 avril 2008. Pendant cet intervalle se sont développés, au sein des groupes de travail et des comités opérationnels, les travaux du Grenelle de l'Environnement, consacrés par des engagements précis et la préparation du projet de loi de programme relatif à leur mise en œuvre. Durant la même période, six débat publics se sont tenus sur des projets aussi variés que les terminaux méthaniers, le contournement autoroutier de Toulouse, le prolongement de l'autoroute A16 et la refonte de l'usine de traitement des eaux Seine-Aval.

Par décret du 18 février 2008 portant nomination du président et des vice-présidents de la Commission nationale du débat public, la CNDP est composée de :

Un Président : Philippe DESLANDES, Préfet

Deux vice-présidents : Patrick LEGRAND et Philippe MARZOLF

Un député et un sénateur nommés respectivement par le Président de l'Assemblée nationale et par le Président du Sénat :

- Jean LASALLE, député des Pyrénées Atlantiques (64),
- André DULAIT, sénateur des Deux-Sèvres (79) sera prochainement remplacé.

Six élus locaux nommés par décret sur proposition des associations représentatives des élus concernés :
- Claudine GUIDAT, adjointe au Maire de Nancy (54),
- Pierre DUCOUT, maire de Cestas (33),
- Philippe LEROY, président du Conseil général de la Moselle (57),
- Olivier JACQUIN, conseiller général de Meurthe et Moselle (54),
- Jacques AUXIETTE, président du Conseil Régional du Pays de la Loire,
- Dominique PLANCKE, président de la Commission des transports du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais.

Un membre du Conseil d'Etat, élu par l'assemblée générale du Conseil d'Etat :
- Alain OHREL, préfet de région, conseiller d'Etat honoraire.

Un membre de la Cour de cassation, élu par l'assemblée générale de la Cour de cassation :
- Olivier GUERIN, avocat général à la Cour de Cassation.

Un membre de la Cour des comptes, élu par l'assemblée générale de la Cour des comptes :
- Jean-Luc MATHIEU, conseiller Maître à la Cour des Comptes.

Un membre du corps des membres des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel, nommé par décret sur proposition du Conseil supérieur des tribunaux administratifs et des cours administratives d'appel :
- Claude Sylvain LOPEZ, président du Tribunal administratif de Lyon.

Deux représentants d'associations de protection de l'environnement agréées exerçant leur activité sur l'ensemble du territoire national, nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'environnement :
- Jean-Stéphane DEVISSE, réseau Actions Climat France (RAC),
- Sandrine BELIER, directrice fédérale de France Nature Environnement.

Deux représentants des consommateurs et des usagers, respectivement nommés par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'économie et du ministre chargé des transports :
- Christian HUARD, secrétaire général de l'ADEIC,
- Alain FAUQUEUR, ancien président de Transports Logistiques de France.

Deux personnalités qualifiées, dont l'une ayant exercé des fonctions de commissaire enquêteur, respectivement nommées par arrêté du Premier ministre sur proposition du ministre chargé de l'industrie et du ministre chargé de l'équipement :
- Jean BERGOUGNOUX, ancien président de la SNCF,
- Daniel RUEZ, ancien président de la Compagnie nationale des Commissaires enquêteurs.